



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Aide à projet - Soutien aux associations Solidarité**

DE20200205\_12

Conseil municipal du 5 février 2020

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le 06 FEV, 2020

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Affichée le 7 février 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 29 janvier 2020

**Membres présents :**

M. Xavier BONNEFONT, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, M. Guillaume CHUPIN, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

**Etaiant absent(e)s :**

Mme Elisabete SERRALHEIRO, M. Rabah ACHARKI, Mme Samantha BOURGOGNE, Mme Noura LAÏRI

**Ont donné procuration :**

- Mme Stéphanie GARCIA à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabeth LASBUGUES à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Cécile MACULA à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Patrick LEMAIRE à M. Joël GUITTON
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Kader BOUAZZA
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Madame Lionelle MORANGE à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : M. Pascal MONIER

## Aide à projet - Soutien aux associations Solidarité

Direction de la Solidarité  
id : 2883

Conseil municipal  
5 février 2020

12

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

La Ville a souhaité soutenir, sur des projets spécifiques, plusieurs associations participant à la vie sociale et qui mènent des actions en faveur de la solidarité et de la santé.

Courant novembre 2020, se déroulera le forum santé citoyenneté, animé et coordonné par le **Centre Information Jeunesse (CIJ)** en lien avec de nombreux acteurs associatifs, institutionnels, professionnels de santé.

Mise en œuvre depuis plusieurs années, cette manifestation propose aux jeunes des repères, pour les aider à choisir des comportements qui préservent leur santé dans le respect de soi, de l'autre et de l'environnement. Il s'agit également de favoriser leur autonomie, de participer à la réduction des inégalités sociales de santé en facilitant l'accès à l'offre de soins, à la prévention et à l'éducation par la santé.

La spécificité de cette action sur ces huit demi-journées reste la diversité d'outils et de méthodes employées pour favoriser au maximum l'expression des jeunes et le développement de leurs compétences psycho-sociales : information, sensibilisation, création et utilisation d'outils et/ou d'ateliers (mini séances de théâtre forum, quizz ludique, jeux de plateau, groupes de paroles...), exposition de réalisations de jeunes sur le thème de la santé.

Le CIJ a sollicité, pour ce projet dont le coût total est estimé à 36 138 euros, une subvention à hauteur de 1000 euros. Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 900 euros.

**L'association Sports, Culture, Campus Universitaire de la Charente (SCUCC)** dont l'objet principal est de développer des services et des actions dédiés aux étudiants, a mis en place, en 2018, une première épicerie sociale, à La Couronne, afin de venir en aide aux étudiants membres du SCCUC et victimes de précarité.

Au regard de la situation économique actuelle des étudiants, le SCCUC a installé une nouvelle épicerie solidaire sur la commune d'Angoulême, orientée vers le pôle étudiants Magelis. Il s'agit bien de fournir aux étudiants, dont le dossier est étudié en amont de la demande, avec une assistante sociale, des denrées alimentaires à des prix très faibles.

L'association organisera également un vide dressing dont le bénéfice des ventes sera intégralement reversé à l'épicerie solidaire pour l'achat de produits d'hygiène.

Afin d'installer cette nouvelle épicerie solidaire dont le coût total est estimé à 13 000 euros, l'association SCCUC sollicite une subvention auprès de la Ville à hauteur de 3000€. Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 1500€.

Créé en 2001 le Raid Amazones a déjà écumé de nombreux pays (Guyanne, Lenya, Sri Lanka, Mayotte, Cambodge...) et cette aventure sportive solidaire et 100 % féminine fêtera ses 20 ans en 2020.

Trois jeunes femmes, dont deux angoumoises, ont décidé de constituer une équipe « **Les Cagouillettes** », afin de participer à ce Raid au profit d'une association locale, « Vivre l'espoir », qui se mobilise pour la lutte contre les cancers pédiatriques.

Dédiée aux enfants malades, à leur famille et à la recherche, « Vivre l'Espoir » œuvre pour l'amélioration des conditions de vie de confort des enfants atteints de cancers, le financement des projets de recherche spécifique, le soutien des familles, la sensibilisation de la population aux dons d'organes, de moelle osseuse... et la création et l'équipement de salles multi-sensorielles en Nouvelle-Aquitaine.

L'association Raid Amazones a sollicité, pour la mise en œuvre de ce projet dont le coût total est estimé à 15 900 euros, une aide financière. Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 500€.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'allouer des subventions d'un montant total de 2 900 euros dans les conditions suivantes :
  - 900 euros au profit du Centre Information Jeunesse pour l'animation et la coordination du forum santé citoyenneté
  - 1500 euros au profit de l'association SCUCC pour l'installation d'une épicerie solidaire
  - 500 euros au profit des « Cagouillettes » pour leur participation au Raid Amazon 2020 en faveur de l'association Vivre l'Espoir
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal de Ni goule

5 février 2020

Pour extrait conforme

P/Le Maire,

l'Adjoint



Pour le Maire  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

